

Conseil d'Administration 2024 – 04
Jeudi 09 octobre 2024 – Extrait de délibération

2024-04-41 – MARCHES PUBLICS – Lancement du marché signalétique Pré-Billy

Le mercredi neuf octobre deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du vingt-quatre septembre deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG74,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG74,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG74,
4. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
5. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
6. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
7. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

8. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA,
9. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

10. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG74, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,
2. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE,
3. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges, ayant donné pouvoir à M. BOCHATON
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
5. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. THEVENET
6. M. Serge BEL, Maire de Messery, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON,
7. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
8. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG74, ayant donné pouvoir à M. FOURNIER-BIDOZ ;

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret,
2. Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz,
3. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
4. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne,
5. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes,
6. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,
7. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
8. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
9. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
10. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
11. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
12. M. François ASTORG, Maire d'Annecy.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 10 + 8 pouvoirs

Votants : 18

Vu le code de la commande publique et notamment son article L 2123-1.

Vu la délibération n°2022-04-43 en date du 20 octobre 2022, portant acquisition d'un bâtiment en VEFA au Pré-Billy et autorisation de signature de l'acte authentique,

Vu la délibération n°2023-02-22 en date du 6 avril 2023, relative au lancement d'un marché public pour le choix du maître d'œuvre des aménagements intérieurs du bâtiment au Pré-Billy,

Vu la délibération n°2023-03-27 en date du 29 juin 2023, relative au lancement d'un marché de travaux d'aménagements intérieurs des locaux Pré-Billy,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle que le CDG74 a acquis en VEFA de nouveaux locaux situés 44 rue du Goléron à Pringy ANNECY ; le bâtiment a été livré hors d'eau hors d'air le 19 décembre 2023. Les travaux d'aménagements intérieurs sont en cours d'exécution et la date de réception envisagée est le mois de novembre 2024.

Avant l'emménagement prévu en janvier 2025, il s'agit désormais d'envisager la conception, la fourniture et la pose de la signalétique de tout le bâtiment.

Le CDG74 a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du programme de signalétique intérieure et extérieure. L'AMO a ainsi déterminé les solutions techniques et esthétiques de signalétique en prévoyant également l'implantation de celle-ci et en créant le fond et la forme des messages.

Par ailleurs, en accord avec la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement, compte tenu de la quantité et de l'esthétisme de la vitrophanie envisagée dans les bureaux, il a été décidé d'affecter cette partie dans ce marché de conception et de fourniture d'éléments de signalétique.

L'AMO a enfin assisté les services du CDG dans la rédaction du cahier des charges de ce marché de service à passer en procédure adaptée.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le CDG74 à lancer un marché à procédure adaptée pour la fourniture et la pose de la signalétique dans le futur siège du CDG74,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture
Le : 22 OCT. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 15 octobre 2024,
Le Président du Centre de Gestion de la FPT,



Antoine de MENTHON

